Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale Monsieur Th. WAUTERS

<u>Direction des Monuments et des Sites –</u> <u>B.D.U.</u>

C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

B-1035 BRUXELLES

V/Réf.: SD/2043-0106/05/2016-459PU

N/Réf.: AA/BXL2.569/s.608 Bruxelles, le

Annexe: 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES. Rue de la Régence, 30 - Conservatoire Royal de Musique (= classé comme

monument pour totalité)

AVIS DE PRINCIPE: vernir les châssis au lieu de les peindre – permis modificatif

(Dossier traité par M. S. Duquesne - D.M.S.)

En réponse à votre demande du 19/07/2017 reçue le 19/07/2017, la CRMS rend un avis de principe favorable sur la demande de retour à la finition vernie d'origine sur les châssis du Conservatoire Royal de Musique.

Protection

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 septembre 1993 classant comme monument de la totalité du Conservatoire Royal de Musique sis rue de la Régence, 30 à Bruxelles.

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 1 octobre 1998 inscrivant sur la liste de sauvegarde comme monument les façades, la toiture, les structures portantes d'origine et certaines parties de l'intérieur (vestibule et cage de l'escalier d'honneur ainsi que les parquets, plafonds moulurés, cheminées, menuiseries et quincailleries d'origine) du Musée Instrumental sis 16 et 17 place du Petit Sablon à Bruxelles.

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 juillet 2001 classant comme ensemble certaines parties des maisons sises rue aux Laines 1, 7 et 9 à Bruxelles (les façades et les toitures ainsi que certaines parties des intérieurs : le passage couvert de la cheminée du salon au 1^{er} étage du n° 7 et les vestibules et cages d'escalier des n° 7 et 9, des maisons sises rue aux Laines 1, 7 et 9 à Bruxelles).

Avis

La CRMS se réjouit et soutient pleinement l'initiative de restauration des châssis du Conservatoire Royal de Musique. Ceux-ci sont de facture artisanale exceptionnelle (bois sculpté) et comprennent encore des verres 'glaces'. Leur état de dégradation avancé ne garantit pas leur conservation le temps de l'élaboration du dossier, piloté par Beliris, visant l'entièreté du Conservatoire. Il est donc essentiel et urgent d'agir sur les châssis. L'intervention étant limitée et circonscrite, elle peut être réalisée indépendamment du dossier relatif à l'entièreté du site.

Lors de la visite organisée le 17 novembre 2016 (en présence de l'asbl Conservamus, l'architecte en charge de l'étude des châssis, la DMS et la CRMS), les grandes options d'intervention sur les châssis ont été analysées et soutenues par la CRMS. Un permis d'urbanisme a été délivré ensuite, selon la procédure de minime importance, pour la restauration des châssis, sans amélioration thermique ou acoustique, le projet de restauration globale du bâtiment n'ayant pas encore été arrêté. Ce permis mentionne le choix d'une finition peinte.

Entre-temps, le souhait de l'asbl Conservamus est de revenir à l'aspect d'origine des châssis de fenêtre mis en évidence par une étude stratigraphique. Cette étude a démontré que les châssis ont, à l'origine, reçu une première finition vernie avant d'être peints quelques années plus tard. La peinture a ensuite été renouvelée régulièrement (avec divers changements de teintes) jusque dans les années 70, époque à laquelle l'entretien du bâtiment a été abandonné. Le retour à la finition vernie des portes est également souhaité, malgré l'état de dégradation avancé de certains vantaux (en particulier la porte de la façade Sud-Ouest).

Lors de la visite du 12 juillet 2017 (en présence de l'asbl Conservamus, l'architecte en charge de l'étude des châssis, la DMS et la CRMS), la CRMS a pu apprécier un test d'intervention. Les deux ouvrants de l'un des châssis de la façade Nord-Est donnant sur la cour d'honneur ont été démontés et traités en atelier. L'ouvrant de droite a reçu une finition peinte, tandis que celui de gauche a été décapé minutieusement et verni. Les glaces d'origine ont été reposées provisoirement à l'aide de cales. Le résultat de l'opération de décapage avec retour à la finition vernie est très convaincant. La CRMS souscrit pleinement à ce choix de finition puisqu'elle est motivée historiquement (étude stratigraphique), cohérente sur le plan stylistique et architectural et que la faisabilité a été mise en évidence. Il est cependant important de noter que le travail a été effectué sur un châssis peu abîmé en raison de sa situation particulière : au rez-de-chaussée d'une façade orientée Nord-Est (peu d'exposition aux pluies battantes et au soleil).



Objet de la visite

Afin de vérifier la faisabilité d'une même opération sur les châssis beaucoup plus abîmés (par exemple, ceux des étages de la façade opposée orientée au Sud-Ouest), le même travail de mise en vernis, mais cette fois avec restauration (remplacement des traverses basses, greffes etc.) sera réalisé par l'entreprise qui a effectué le premier test.

Lors de l'évaluation de ce travail, il y aura lieu de vérifier le soin particulier appliqué aux travaux de restauration (précision des greffes, choix de bois de chêne et débit parfaitement raccord avec le fil du bois d'origine, éclaircissement éventuel de zones ayant pris un gris suite à leur longue exposition aux intempéries, ...). Plus encore que pour une peinture, remettre les châssis d'origine en vernis suppose des travaux de restauration extrêmement soignés et méticuleux, ceci pour des raisons esthétique.

La CRMS insiste aussi sur l'importance de la qualité et de la régularité de l'entretien qui devra être assuré dans l'avenir. La remise en vernis des châssis, ou du moins de leur parties les plus exposées (pièces d'appui, jets d'eau, base des montants, décor sculpté du montant central et de la traverse d'imposte) devra être effectuée régulièrement et dans les règles de l'art. Cet aspect ne doit pas être négligé

Sur le plan esthétique, l'étude stratigraphique met en évidence que le choix du chêne verni pour la finition des châssis du Conservatoire peut poser question par rapport à l'unité formée aujourd'hui par le Conservatoire et la maison du directeur située à l'angle de la rue de la Régence et du Square du Petit

Sablon (n°17). En effet, d'après l'étude, les châssis de ce bâtiment, dû également à Cluysenaer, présenteraient comme première couche une peinture de teinte blanc crème. POur la CRMS, un traitement différencié ne pose pas de problème sur le principe. Elle fait toutefois remarquer que sur les cartes postales début 20ème, l'ensemble des châssis paraît de même ton foncé (peinture ou vernis ?) et non blanc. Pour la CRMS, le retour à la finition vernie pour l'ensemble des châssis du Conservatoire et de la maison du directeur est justifiée.



Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS Présidente

Copie à : - B.D.U. - D.M.S. : M. S. Duquesne